

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Décision modificative 1/2021 – Budget de la régie des ENERGIES

Séance du 30 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin, à dix-neuf heure et quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Thézillieu sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-quatre juin deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOU, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Stéphane LYAUDET, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER

Membres absents excusés avec pouvoir : 4 Philippe EMIN pouvoir à M. Jean Michel CYVOCT, Gaëlle FORAY pouvoir à M. Humbert CRETIER, Karine LIEVIN pouvoir à Mme Solange DOMINGUEZ, Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à M. Didier BOURGEOU

Membres absents excusés, sans pouvoir : 4 Corinne BOYER, Maria GUILLERMET, Jessie MARIN, Sonia ZANI

Membres absents : 0

Secrétaire de séance : Claire BILLON BERTHET

Soit : 21 présents et 4 pouvoirs

Vu la délibération du 31 mars 2021 n°2021-049 établissant le Budget annexe de la régie des énergies,

Le premier réseau de chaleur a été créé à l'origine par la commune d'Hauteville-Lompnes en vue de desservir les bâtiments municipaux, le centre hospitalier et d'autres bâtiments et résidences touristiques par une chaufferie bois installée en périphérie du bourg. Le service public industriel et commercial était exploité en régie directe par la commune d'Hauteville-Lompnes et repris par la commune de Plateau d'Hauteville. Confronté à des difficultés techniques d'exploitation ayant conduit à un service rendu dégradé, ainsi qu'à un prix de l'énergie fournie peu concurrentielle, les abonnés prévus se sont désengagés conduisant à une exploitation déficitaire du service.

Le second réseau de chaleur a été mis en place par la commune de Cormaranche-en-Bugey en vue de desservir essentiellement les bâtiments communaux.

Madame la Préfète de l'Ain a saisi le 17 mai 2021 la Chambre Régionale des Comptes pour l'étude des budgets primitifs 2021 de notre commune et celui du budget annexe de la Régie des Energies voté en déséquilibre. Cette saisine a fait l'objet d'un avis de la Chambre Régionale des Comptes rendu le 17 juin 2021.

La commune suit un plan de redressement qu'elle a élaboré avec l'appui de la direction départementale des finances publiques.

Considérant que la commune suit ainsi une trajectoire devant permettre une résorption des déséquilibres en 2027, la chambre préconise de formaliser le suivi de cette trajectoire et d'en faire un plan de rétablissement des déséquilibres.

Ainsi, le plan annexé à la présente délibération doit permettre de résorber les déficits d'exploitation et les excédents d'investissement cumulés, grâce, respectivement, à l'encaissement annuel de la redevance du concessionnaire et au paiement des annuités du capital de la dette. Ce plan, d'une durée exceptionnelle de 6 ans est justifié par la volonté de permettre un retour à l'équilibre dans des conditions soutenables pour le budget.

La Chambre Régionale des Comptes propose d'apporter au budget annexe de la Régie des Energies des modifications d'écritures budgétaires.

Considérant cet avis n°2021-0136,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de réaliser des mouvements de crédits, cités ci-dessous :

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
1641 - 16	Emprunts	- 1 098 148,48	
1641 - 16	Emprunts		- 1 098 148,48
	Total de la section d'INVESTISSEMENT	- 1 098 148,48	- 1 098 148,48

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **CONFIRME** la délibération du 31 mars 2021 n°2021-049 établissant le budget annexe de la régie des Energies,
- **ACCEPTE** la décision modificative du budget Régie des énergies, selon le détail exposé ci-dessus,
- **ACCEPTE** que la commune de Plateau d'Hauteville suive les dispositions du plan de rétablissement du budget annexe de la Régie des énergies annexé jusqu'à ce que l'équilibre réel de ce budget soit rétabli.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20210630-DE-2021-082-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021